

**CIRCULAIRE**  
relative à la Déclaration d'Existence  
des opérateurs en céréales et en légumineuses

**Objet :**

La présente circulaire a pour objet de formaliser les modalités de dépôt des Déclarations d'Existence (DEX) des opérateurs en céréales et légumineuses et de délivrance du récépissé y afférent.

**Base réglementaire :**

- 1 la loi 12-94 relative à l'ONICL et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses notamment ses articles 11 et 15;
- 2 le décret n°2-96-305 du 30 juin 1996 pris pour l'application de la loi 12-94 ;
- 3 l'arrêté du MAMVA n° 431-97 du 18 mars 1997 fixant les conditions de déclaration d'installation de minoteries industrielles nouvelles, de la mise en marches de minoteries arrêtées mais encore munies de leur outillage ou de la transformation des minoteries existantes.

**Assujettis**

Toute personne physique ou morale désirant exercer le commerce des céréales et des légumineuses. Sont, également concernés les minoteries industrielles et les autres industries utilisatrices des céréales et des légumineuses.

La déclaration d'existence concerne :

- les nouvelles installations ;
- le changement des situations statutaires, administratives ou techniques, y compris le changement des capacités de production, de stockage ou de transformation ;
- les opérateurs pratiquant le commerce international y compris à titre exceptionnel ou occasionnel

ك. ب. ق. ر. س.

## I. DECLARATION D'EXISTENCE POUR LE COMMERCE DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES

### 1. Constitution du dossier de la DEX

L'opérateur est tenu de déposer auprès du Service Extérieur (SE) de l'ONICL dont relève son siège social, le dossier de la Déclaration d'Existence (DEX), **en double exemplaire**, qui doit comprendre :

1. **Une déclaration d'existence** (modèle en **Annexe-A**) et contenant les informations administratives et techniques concernant l'opérateur.
2. **Une Déclaration sur l'honneur** (modèle en **Annexe-B**)
3. **Un dossier administratif** constitué des copies certifiées conformes à l'original des documents suivants :
  - Statut de la société ;
  - PV de la dernière assemblée générale, le cas échéant;
  - Carte d'identité nationale pour les personnes physiques ;
  - Registre du Commerce ;
  - Inscription à la Taxe Professionnelle (ex-patente);
  - Autorisation d'exploitation délivrée par les autorités de la commune concernée.

4. **Des plans des dépôts de stockage** ou, à défaut, des croquis précisant les emplacements des installations, les dimensions et les capacités des magasins et/ou cellules de stockage.

### 2. Dépôt de la DEX et délivrance du récépissé de notification de la DEX

L'opérateur doit déposer le dossier de la DEX au moins 10 jours ouvrables avant la date de début de son activité. Dans le cas où le dossier est complet, le SE de l'ONICL remet un accusé de dépôt du dossier de la DEX à l'opérateur. Dans le cas contraire, le dossier est immédiatement retourné à l'opérateur pour complément.

L'accusé de dépôt du dossier de la DEX remis par le SE de l'ONICL ne donne pas droit à l'opérateur de démarrer son activité. L'activité du commerce des céréales et des légumineuses telle que définie par l'article 11 de la loi 12-94 relative à l'ONICL et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses et l'exploitation des installations déclarées ne peuvent être entamées par le déclarant qu'après validation de son dossier et l'émission par l'ONICL d'un récépissé de notification de la déclaration d'existence.

Pour valider la DEX de l'opérateur, L'ONICL programme, dans un délai ne dépassant pas 5 jours ouvrables après la date du dépôt du dossier, une visite des lieux afin de constater la concordance des données techniques par rapport à la déclaration de l'opérateur.

Après vérification et validation du dossier de la DEX par les services concernés de l'ONICL, l'original du récépissé de notification de dépôt de la DEX est remis à l'intéressé (modèle en **Annexe-C**) dans un délai ne dépassant pas 10 jours ouvrables après le dépôt du dossier. Ce récépissé est unique et propre au déclarant. Il doit être présenté pour toute sollicitation éventuelle aux services de l'ONICL.

*Ly M Y A . A*

### 3. Cas de déclaration de modification :

Les opérateurs déjà déclarés à l'ONICL doivent, en cas de changement de leur situation statutaire, administrative ou technique, déposer auprès du SE de l'ONICL dont **relève leur siège social**, une DEX modificative (modèle en **Annexe-A**), accompagnée des copies certifiées conformes à l'originale des pièces justificatives afférentes aux types de modifications suivants :

Type de modification	Document de justification*
Changement de statut juridique	<ul style="list-style-type: none"><li>• PV de l'assemblée générale ;</li><li>• registre de commerce portant modification</li></ul>
Changement des personnes habilitées	<ul style="list-style-type: none"><li>• PV de l'assemblée générale</li></ul>
Changement d'adresse du siège social	<ul style="list-style-type: none"><li>• PV de l'assemblée générale ;</li><li>• registre de commerce portant modification ;</li><li>• Ou autre pièce justificative.</li></ul>
Changement de raison sociale	<ul style="list-style-type: none"><li>• PV de l'assemblée générale ;</li><li>• registre de commerce portant modification</li></ul>
Création d'un nouveau dépôt ou extension d'un dépôt existant	<ul style="list-style-type: none"><li>• plan du dépôt de stockage concerné ou à défaut un croquis ;</li><li>• autorisation d'exploitation du dépôt.</li><li>• contrat de bail, le cas échéant.</li></ul>

\* l'opérateur peut apporter d'autres pièces justifiant une modification ne figurant pas sur le tableau ci-dessus.

Lorsqu'il s'agit d'une modification d'ordre technique (augmentation ou diminution des capacités de stockage, changement ou création de dépôt ...), le SE de l'ONICL concerné procède à une visite des lieux dans les 5 jours ouvrables qui suivent la réception de la déclaration modificative.

En cas d'établissement d'un bail modifiant les conditions d'exploitation de leur installation, les opérateurs déjà déclarés à l'ONICL doivent en informer le SE de l'ONICL dont ils relèvent. Les opérateurs concernés doivent déposer à l'ONICL une « *Déclaration de Location de Capacité de Stockage* » selon le modèle en **Annexe-D**, accompagné d'une copie certifiée conforme à l'original du bail.

En cas de cession des locaux ou des installations (vente à de nouveaux propriétaires), ou changement du numéro de registre de commerce, le concerné doit informer l'ONICL et déposer son dossier accompagné de documents justifiant ces changements, au SE de l'ONICL dont ils relèvent, pour examen et validation.

Y.A.A

## II. DECLARATION D'EXISTENCE DES MINOTERIES INDUSTRIELLES

### 1. Constitution du dossier de la DEX

Le dossier de déclaration d'installation, de remise en marche ou de transformation des minoteries industrielles comprend:

1. **une déclaration d'existence (DEX)** selon le modèle en **annexe-E**;
2. **une déclaration sur l'honneur** selon le modèle en **annexe-F**.

#### 1.1. Nouvelle Installation ou transformation des minoteries industrielles existantes

3. **un dossier administratif** comprenant des copies certifiées conformes à l'original des documents suivants :
  - Statut de la société ;
  - PV de la dernière Assemblée Générale, le cas échéant ;
  - Registre de commerce ;
  - Inscription à la Taxe Professionnelle.
4. **un dossier technique** comprenant les documents suivants:
  - Plan du terrain et sa situation ;
  - Plans de construction ou plan de masse approuvés par les autorités compétentes ;
  - Nomenclature du matériel installé assortie de ses caractéristiques techniques et de l'indication de son origine ;
  - Plan de montage du matériel ;
  - Diagramme de mouture.

#### 1.2. Remise en marche des minoteries industrielles

Pour la remise en marche des minoteries industrielles en arrêt continu pour une durée supérieure à 3 mois, le déclarant doit indiquer sur sa demande, outre les informations figurant dans la DEX :

- la date et les motifs de l'arrêt d'activité ;
- les changements éventuels survenus dans les aménagements et installations de la minoterie et la nouvelle capacité d'écrasement.

Des documents administratifs et techniques peuvent être exigés pour compléter ou actualiser le dossier de ladite minoterie.

### 2. Dépôt du dossier de la DEX et notification

L'opérateur doit déposer la DEX en double exemplaire, au niveau du SE de l'ONICL dont relève son **unité de production**. Dans le cas où le dossier est complet, le SE de l'ONICL remet un accusé de dépôt du dossier de la DEX à l'opérateur. Dans le cas contraire, le dossier est immédiatement retourné à l'opérateur pour complément.

Après vérification et validation du dossier de la DEX par les services concernés de l'ONICL, l'original du récépissé de notification de dépôt de la DEX (Installation, Transformation, Remise en marche) établi selon le modèle en **annexe-G**, est remis à l'opérateur dans un délai ne dépassant pas 10 jours ouvrables après le dépôt de du dossier la DEX. Ce récépissé est unique et propre au déclarant. Il doit être présenté pour toute sollicitation éventuelle aux services de l'ONICL. *✓/ij P.A.N*

La remise du Récépissé de Notification de Dépôt de Déclaration d'Existence (Installation, Transformation, Remise en Marche) ne signifie pas que la minoterie peut démarrer ou redémarrer son activité d'écrasement aux fins d'en commercialiser les produits ou sous- produits.

La mise en vente des produits de la minoterie proprement dite ne doit commencer qu'après la prononciation de la conformité technique notifiée explicitement à l'opérateur par l'ONICL.

### 3. Visite Technique et Notification de la Conformité Technique

L'opérateur est tenu d'adresser à l'ONICL une demande pour la Visite de Conformité Technique au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue pour le démarrage ou le redémarrage effectif de l'activité de transformation des céréales. Cette demande doit être accompagnée, pour le cas des nouvelles installations et transformation des minoteries existantes, des documents suivants:

1. Autorisation d'exploitation délivrée par les autorités de la commune concernée ;
2. Diagramme de réception, prénettoyage et stockage ;
3. Diagramme de nettoyage ;
4. Diagramme des produits finis, le cas échéant.

Pour la remise en marche des minoteries en arrêt d'activité plus de trois mois, ces documents peuvent être exigés pour compléter ou actualiser le dossier de ladite minoterie.

L'ONICL procède à une visite technique de la minoterie objet de déclaration. Dans le cas du constat de conformité par rapport aux dispositions de la loi 12-94 de l'ONICL, ce dernier notifie à la minoterie concernée la conformité des aménagements et des installations de la minoterie pour démarrage ou redémarrage de ses activités d'écrasement des céréales et de commercialisation des produits en résultant. Dans le cas où la minoterie est jugée non-conforme, l'ONICL lui adresse une lettre précisant les mesures correctives à entreprendre avant la programmation d'une deuxième visite d'évaluation de conformité dont la date sera fixée après dépôt d'une nouvelle demande de ladite minoterie.

### 4. Déclaration de modification

Les minoteries industrielles déclarées à l'ONICL doivent, en cas de changement de leur situation statutaire, administrative ou technique, déposer auprès du SE de l'ONICL dont **relèvent leurs unités de production**, une DEX Modificative (modèle en **annexe-E**), accompagnée des copies certifiées conformes à l'originale des pièces justificatives afférentes aux types de modification suivants:

Type de modification	Document justificatif*
Changement de statut juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV de l'assemblée générale ;</li> <li>• registre de commerce portant modification</li> </ul>
Changement des personnes habilitées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV de l'assemblée générale</li> </ul>
Changement d'adresse du siège social	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV de l'assemblée générale</li> <li>• registre de commerce portant modification</li> </ul>
Changement de raison sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV de l'assemblée générale ;</li> <li>• registre de commerce portant modification</li> </ul>
Augmentation ou extension de la capacité de stockage des céréales et des farines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan des nouvelles installations ou à défaut un croquis précisant leur dimensions et emplacements.</li> </ul>

\* l'opérateur peut apporter d'autres pièces justifiant une modification ne figurant pas sur le tableau ci-dessus.

*L/W*  
*AA*

En cas de cession des locaux ou des installations (vente à de nouveaux propriétaires), ou changement du numéro de registre de commerce, le concerné doit informer l'ONICL et déposer son dossier accompagné de documents justifiant ces changements, au SE de l'ONICL dont ils relèvent, pour examen et validation.

### **III. DECLARATION D'EXISTENCE DES AUTRES INDUSTRIES UTILISATRICES DES CEREALES**

**Sont concernées les unités industrielles de:**

- **Fabrication d'aliments composés pour animaux ;**
- **Malteries brasseries ;**
- **Amidonneries;**
- **Rizeries ;**
- **Et tout autres industries de conditionnement et de transformation de céréales et des légumineuses autres que la minoterie industrielle.**

#### **1. Constitution et dépôt du Dossier de la DEX**

Le dossier de la DEX est déposé par l'opérateur, **en double exemplaire**, au niveau du SE de l'ONICL dont relève l'unité de production contre remise d'un accusé de dépôt du dossier de la DEX et doit comprendre :

1. **une déclaration d'existence** (selon modèle en **annexe-H**) et contenant des informations administratives et techniques concernant l'opérateur ;
2. **une déclaration sur l'honneur** (selon modèle en **annexe-I**) ;
3. **un dossier administratif** constitué des copies certifiées conformes à l'original des documents ci-après :
  - Statut de la société ;
  - PV de la dernière assemblée générale, le cas échéant;
  - Carte d'identité nationale, pour les personnes physiques ;
  - Registre du Commerce ;
  - Inscription à la Taxe Professionnelle (ex-patente);
  - Autorisation d'exploitation délivrée par les autorités de la commune concernée.
4. **plan de la section de stockage des céréales ou à défaut un croquis** précisant les emplacements et les dimensions et capacités des magasins et /ou des cellules de stockage.

#### **2. Délivrance du récépissé de notification de dépôt de la DEX:**

Après vérification et validation du dossier de la DEX par les services concernés de l'ONICL, l'original du récépissé de notification de dépôt de la DEX est remis à l'intéressé. Dans le cas où le dossier est incomplet, le dossier est immédiatement retourné à l'opérateur pour complément. Le récépissé remis à l'opérateur est unique et propre au déclarant. Il doit être présenté pour toute sollicitation éventuelle aux services de l'ONICL.

L'ONICL effectuera des visites des lieux afin de constater la concordance des données techniques par rapport à la déclaration de l'opérateur.

*Y. Y. A. A.*

L'activité effective du commerce des céréales et des légumineuses telle que définie par l'article 11 de la loi 12-94 relative à l'ONICL et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses et l'exploitation des installations déclarées ne peuvent être entamées par le déclarant qu'après validation de son dossier et l'émission par l'ONICL du récépissé de notification de la déclaration d'existence.

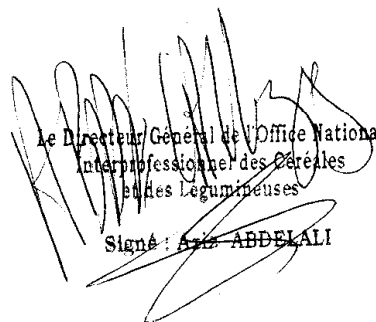
### 3. Déclaration de modification

Les industries utilisatrices des céréales sus précisées déclarées à l'ONICL doivent, en cas de changement de leur situation statutaire, administrative ou technique, déposer auprès du SE de l'ONICL dont relèvent leurs unités de production, une DEX Modificative établie selon le modèle en annexe H, accompagnée des copies certifiées conformes à l'originale des pièces justificatives afférentes aux types de modifications suivants:

Type de modification	Document justificatif *
Changement de statut juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV de l'assemblée générale ;</li> <li>• registre de commerce portant modification</li> </ul>
Changement des personnes habilitées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV de l'assemblée générale</li> </ul>
Changement d'adresse du siège social	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV de l'assemblée générale ;</li> <li>• registre de commerce portant modification</li> </ul>
Changement de raison sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV de l'assemblée générale ;</li> <li>• registre de commerce portant modification</li> </ul>
Augmentation ou extension de la capacité de stockage des céréales ou légumineuses et des farines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan des nouvelles installations ou à défaut un croquis précisant leur dimensions et emplacements.</li> </ul>

\* l'opérateur peut apporter d'autres pièces justifiant une modification ne figurant pas sur le tableau ci-dessus.

La présente circulaire prendra effet à partir de la date de sa signature. *Y.A.A*


  
 Le Directeur Général de l'Office National  
 Interprofessionnel des Céréales  
 et des Légumineuses  
 Signé : Aziz ABDELALI

*DO-2255/8/17*

**Annexe-A**  
**Royaume du Maroc**  
**Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses**



**DECLARATION D'EXISTENCE**  
**POUR LE COMMERCE DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES**

**NOM / RAISON SOCIALE :** .....  
**Acronyme:** .....

<b>I. DONNEES ADMINISTRATIVES</b>	
<b>1. OBJET DE LA DECLARATION</b>	<input type="checkbox"/> <b>Nouvelle Création</b>
	<input type="checkbox"/> <b>Modification</b> <b>Code ONICL attribué:</b> .....
	<input type="checkbox"/> Extension du (des) dépôt (s) existant (augmentation de capacité) <input type="checkbox"/> Création de d'un (des) nouveau (x) dépôt (s) <input type="checkbox"/> Autre(s) à préciser : .....
<b>2. IDENTIFICATION</b>	
2.1. Type d'opérateur	<input type="checkbox"/> Commerçant <input type="checkbox"/> Coopérative
2.2. Statut Juridique	<input type="checkbox"/> SA. <input type="checkbox"/> SARL. <input type="checkbox"/> P. Physique <input type="checkbox"/> Coopérative <input type="checkbox"/> Autre (à Préciser) : .....
2.3. Année de création	.....
2.4. Affiliation	<input type="checkbox"/> Filiale du groupe : .....
2.5. Siège ou dépôt principal	▪ Adresse: .....      ▪ Téléphone : ..... .....      ▪ Fax : ..... .....      ▪ E-mail: ..... ▪ Ville : .....
2.6. Nombre de dépôts	.....
2.7. Principaux Administrateurs	.....
2.8. Représentant légal	▪ Nom et prénom: .....      ▪ Qualité : ..... ..... .....
2.9. Activité de l'opérateur	<input type="checkbox"/> <b>Céréales</b> <input type="checkbox"/> <b>Légumineuses</b> <input type="checkbox"/> Commerce des Céréales <input type="checkbox"/> Commerce des Légumineuses <input type="checkbox"/> Stockage des Céréales <input type="checkbox"/> Stockage des Légumineuses <input type="checkbox"/> Importation des Céréales <input type="checkbox"/> Importation des Légumineuses <input type="checkbox"/> Exportation des céréales <input type="checkbox"/> Exportation des Légumineuses
2.10. Effectif du Personnel	▪ Permanent : .....      ▪ Saisonnier : .....



*Annexe-A (Suite)*

**DECLARATION D'EXISTENCE  
POUR LE COMMERCE DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES**

NOM / RAISON SOCIALE : .....

Acronyme: .....

II. DONNEES TECHNIQUES (Remplir une fiche par dépôt)	
DEPOT N° ..... DE .....	
<b>1. Coordonnées</b>	ADRESSE : ..... ..... VILLE: ..... TELEPHONE : ..... FAX : .....
<b>2. Responsable</b>	.....
<b>3. Année de création</b>	.....
<b>4. Superficie</b> • Totale (m2) • Couverte (m2)	..... ..... .....
<b>5. Exercice d'autres activités</b> Si Oui, lesquelles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non .....
<b>6. Mode d'exploitation</b>	<input type="checkbox"/> Propriété <input type="checkbox"/> Bail <input type="checkbox"/> autre à préciser : .....
<b>7. Accès au dépôt</b> • Camions de 30 T • Desserte par rail	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>8. Liaison du dépôt au réseau</b> • Assainissement • Electrique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>9. Capacité de stockage en qx</b> • Silos • Magasins	..... ..... .....
<b>10. Matériel de pesage</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>11. Matériel</b> • d'échantillonnage • d'agréage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>12. Matériel de manutention et de livraison</b> : • Capacité de réception (t/h) : • Capacité de livraison (t/h) :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ..... .....
<b>13. Matériel de Conditionnement</b> : • Débit (t/h) :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non .....
<b>14. Matériel de ventilation</b> :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

W J Y  
A.A

**Annexe -B**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR  
(à imprimer sur le papier en tête de l'opérateur)**

Je soussigné .....  
en qualité de .....  
certifie exacts les renseignements fournis dans ma déclaration d'existence et m'engage :

- à déclarer à l'ONICL, en vertu de la Loi n°12-94 relative à l'ONICL et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses et dans les formes précisées par ses soins, toutes les opérations d'achat, de vente et de stockage entreprises sur les marchés intérieurs et extérieurs ;
- aviser, par écrit, de tout changement survenant dans les informations déclarées et ce dans un délai ne dépassant pas un mois ;
- et à tenir mon/mes dépôt (s) de stockage à la disposition des agents de l'ONICL habilités à effectuer les visites d'inspection et de contrôle prévues par la réglementation en vigueur.

7) YAA

Fait à .....le,.....

Signature et cachet du déclarant

**Annexe-C**

**Royaume du Maroc**  
**Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses**



**RECEPISSE**  
**de notification de dépôt de la déclaration d'existence**

N°:...../.....

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 12-94 relative à l'ONICL et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses, je soussigné, le chef de service régional/provincial de l'ONICL à

.....  
certifie avoir reçu la déclaration d'existence déposée par le déclarant dénommé (Nom/Raison sociale):

.....  
Code ONICL : .....

le .....

enregistrée sous la référence : .....

Le présent récépissé est remis le :...../...../ 20..... au déclarant .....  
inscrit au registre de commerce sous le numéro .....et résidant à .....  
.....pour l'exercice de l'activité de commerce des céréales et des  
légumineuses.

*Handwritten signature*  
A.A  
**Visa du Chef du Service**

Fait à ....., le.....

**Annexe-D**

**Royaume du Maroc  
Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses**



**Déclaration de Location de Capacité de Stockage  
Pour Stockage de Céréales et Légumineuses  
(Joindre une copie certifiée conforme à l'original du contrat de bail)**

Contrat de Bail du : (date) \_\_\_\_\_

Date Début d'utilisation des Capacités : \_\_\_\_\_

Date Fin d'utilisation des Capacités : \_\_\_\_\_

produit (s) : \_\_\_\_\_  
: \_\_\_\_\_

Capacité en Location : \_\_\_\_\_

Lieu de Location : \_\_\_\_\_

Personnes habilitées à signer les déclarations de stocks :

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Veillez trouver ci-joint une copie certifiée du contrat de bail pour mise à jour des capacités exploitées par mes soins.

Opérateur : Date dépôt de la déclaration :
Service Extérieur – ONICL Certifie avoir reçu une copie certifiée du contrat de bail susmentionnée

*Handwritten signature and initials*

**Annexe-E**  
**Royaume du Maroc**  
**Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses**



**DECLARATION D'EXISTANCE DE LA MINOTERIE INDUSTRIELLE**  
**(Nouvelles installations, remise en marche, transformation)**

NOM / RAISON SOCIALE : .....

Acronyme: .....

I. DONNEES ADMINISTRATIVES							
<b>1. OBJET DE LA DECLARATION</b>	<input type="checkbox"/> <b>Nouvelle Installation</b> <input type="checkbox"/> <b>Transformation :</b> <input type="checkbox"/> Extension de la capacité (même céréale) <input type="checkbox"/> Extension pour la trituration d'une nouvelle céréale <input type="checkbox"/> Transformation de la ligne/unité existante <input type="checkbox"/> <b>Remise en marche après un arrêt de plus de 3 mois</b> • Date d'arrêt : ..... • Motif : ..... <input type="checkbox"/> <b>Modification (à préciser)</b> : .....						
<b>2. IDENTIFICATION</b>							
• Type de minoterie	: <input type="checkbox"/> à blé tendre <input type="checkbox"/> à blé dur <input type="checkbox"/> à orge <input type="checkbox"/> à maïs						
• Céréale (s) écrasée (s)	: <input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> BD <input type="checkbox"/> Orge <input type="checkbox"/> Maïs						
• Statut juridique :	: <input type="checkbox"/> SA. <input type="checkbox"/> SARL <input type="checkbox"/> P. Physique <input type="checkbox"/> Autre (à Préciser) : .....						
• Affiliation	: <input type="checkbox"/> Filiale d'un groupe d'activité céréalière : ..... <input type="checkbox"/> Autres à préciser: .....						
• Coordonnées							
Adresse siège social :	..... Ville : .....						
Téléphone : .....	Télex : ..... E-mail: .....						
Adresse unité industrielle	..... Ville : .....						
Téléphone : .....	Télex : ..... E-mail: .....						
• Effectif du personnel	• Permanent : ..... • Saisonnier: .....						
• Principaux administrateurs	: .....						
• Représentant légal	: • Nom et prénom: ..... • Qualité : .....						
<b>II. DONNEES TECHNIQUES</b>							
1. Superficie (m <sup>2</sup> )	: Totale : ..... Bâtie : .....						
2. Puissance du transformateur (en KVA)	: .....						
3. Approvisionnement en Eau	: <input type="checkbox"/> Réseau public <input type="checkbox"/> puits <input type="checkbox"/> Autre						
4. Laboratoire d'analyse :	Si oui : analyses pouvant étre effectuées :						
<input type="checkbox"/> Oui - superficie aménagée en m <sup>2</sup> : .....	<input type="checkbox"/> Matières premières : .....						
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Produits intermédiaires : .....						
	<input type="checkbox"/> Produits finis : .....						
5. Nombre d'unités et de lignes	: <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%;">Unité N°</th> <th style="width: 50%;">Nombre de lignes</th> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </table>	Unité N°	Nombre de lignes	.....	.....	.....	.....
Unité N°	Nombre de lignes						
.....	.....						
.....	.....						
6. Céréale triturée	: <input type="checkbox"/> Blé tendre <input type="checkbox"/> Blé dur <input type="checkbox"/> Orge <input type="checkbox"/> Maïs						

A.S. 4

**Annexe-E (suite)**  
**DECLARATION D'EXISTANCE DE LA MINOTERIE INDUSTRIELLE**  
**(nouvelles installations, remise en marche, transformation)**

<b>7. Aménagements et installations de la minoterie</b>			
<b>(A REMPLIR, LE CAS ECHÉANT, SEPARÉMENT POUR CHAQUE UNITÉ OU LIGNE)</b>			
UNITE:.....	LIGNE :.....		
7.1. Réception, prénettoyage et stockage	• Accès au chemin de fer	:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	• Accès aux camions de grande capacité	:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	• Portée pont bascule	:	..... t
	• Capacité de réception nominale	:	..... t/h
	• Capacité de stockage des céréales non nettoyées	:	..... qx
	- Silos (nombre :.....)	:	..... qx
	- Magasins (nombre :.....)	:	..... qx
7.2. Nettoyage et préparation pour la mouture	• Capacité du 1 <sup>er</sup> nettoyage	:	..... t/h
	• Capacité de repos	:	..... qx
	- Cellules de repos 1 (nombre :.....)	:	..... qx
	- Cellules de repos 2 (nombre :.....)	:	..... qx
	- Cellules de repos 3 (nombre :.....)	:	..... qx
	• Capacité du 2 <sup>ème</sup> nettoyage	:	..... t/h
7.3. Mouture	• Capacité d'écrasement	:	..... qx/jour
	• Appareils à cylindres		
	- Nombre de passages	:	.....
	- Longueur totale de cylindres	:	..... m
	• Plansichters (blutage)		
	- Nombre	:	.....
	- Surface blutante	:	..... m <sup>2</sup>
• Sasseurs (sassage)			
- Nombre	:	.....	
- Largeur de sassage	:	..... mm	
7.4. Ensachage et stockage des produits finis	• Stockage des produits finis	:	.....
	- Nombre de cellules	:	.....
	- Capacité stockage des cellules	:	..... qx
	• Stockage des issus	:	.....
	- Nombre de cellules	:	.....
	- Capacité stockage des cellules	:	..... qx
	• Ensachage des produits finis	:	.....
	- Nombre de carrousels	:	.....
	- Capacité d'ensachage	:	..... qx/h
	• Ensachage des issus	:	.....
- Nombre de postes d'ensachage	:	.....	
- Capacité d'ensachage	:	..... qx/h	
• Stockage des produits emballés	:	..... qx	
• Stockages des issus emballés	:	..... qx	

Modèle juin 2011

Annexe E Page 2 de 2

A.A  
L 3 4

*Annexe-F*

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**  
**(à imprimer sur le papier en tête de l'opérateur)**

Je soussigné  
en qualité de .....  
certifie exacts les renseignements fournis dans ma déclaration d'existence et m'engage :

- à déclarer à l'ONICL, en vertu de la Loi n°12-94 relative à l'ONICL et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses et dans les formes précisées par ses soins, toutes les opérations entreprises pour les besoins de mon industrie ;
- aviser L'ONICL par écrit, de tout changement survenant dans les informations déclarées dans un délai ne dépassant pas un mois ;
- et à tenir les locaux de ma minoterie à la disposition des agents de l'ONICL habilités à effectuer les visites d'inspection et de contrôle prévues par la réglementation en vigueur.

*J. J. P. A. A.*

Fait à .....le,.....

Signature et cachet du déclarant

**Annexe-G**

**Royaume du Maroc  
Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses**



**RECEPISSE  
DE NOTIFICATION DE DEPOT DE DECLARATION  
d'installation de minoteries industrielles,  
de la remise en marche de minoteries arrêtées ou de la  
transformation des minoteries existantes  
N°:...../.....**

Je soussigné, le chef de service régional/provincial de l'ONICL à .....  
certifie avoir reçu la déclaration d'existence déposée par Nom/Raison sociale :  
.....  
Code ONICL : .....  
le.....  
enregistrée sous la référence :.....  
Le présent récépissé est remis le .....  
au déclarant .....  
en vertu des dispositions de l'article 15 de la loi n° 12-94 relative à l'ONICL et à l'organisation du  
marché des céréales et des légumineuses.

Les observations éventuelles qui peuvent résulter de l'examen des documents techniques constitutifs de la déclaration seront communiquées au déclarant dans un délai n'excédant pas un mois.

La minoterie ne peut démarrer ses activités qu'après constat par l'ONICL de la conformité de ses aménagements et installations aux dispositions de la loi 12-94. Une demande de visite technique doit être déposée par le déclarant dans un délai minimum de 10 jours ouvrable avant la date souhaitée pour la visite technique.

Fait à....., le.....



**Annexe-H**  
**Royaume du Maroc**  
**Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses**



**DECLARATION D'EXISTENCE**  
**POUR LES AUTRES INDUSTRIES UTILISATRICES DES CEREALES**

**NOM / RAISON SOCIALE :** .....  
**Acronyme:** .....

<b>I. DONNEES ADMINISTRATIVES</b>									
2.1. Objet de la déclaration :	<input type="checkbox"/> Nouvelle Création <input type="checkbox"/> Modification      Code ONICL attribué: ..... Préciser nature : .....								
<b>2. IDENTIFICATION</b>									
2.2. Type d'opérateur :	<input type="checkbox"/> Provende <input type="checkbox"/> Rizerie <input type="checkbox"/> Amidonnerie <input type="checkbox"/> Malterie - brasserie <input type="checkbox"/> Autre (à Préciser) : .....								
2.3. Céréale (s) écrasée (s) :	<input type="checkbox"/> Maïs <input type="checkbox"/> Orge <input type="checkbox"/> Riz <input type="checkbox"/> Blé fourrager <input type="checkbox"/> Autre: .....								
2.4. Statut Juridique :	<input type="checkbox"/> P. Physique <input type="checkbox"/> SA. <input type="checkbox"/> SARL. <input type="checkbox"/> Autre (à Préciser) : .....								
2.5. Année de création :	.....								
2.6. Affiliation :	<input type="checkbox"/> Filiale du groupe : .....								
2.7. Adresse siège social :	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">▪ Adresse: .....</td> <td style="width: 50%;">▪ Téléphone : .....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>▪ Téléfax : .....</td> </tr> <tr> <td>▪ Ville : .....</td> <td>▪ E-mail: .....</td> </tr> <tr> <td></td> <td>▪ Site Web : .....</td> </tr> </table>	▪ Adresse: .....	▪ Téléphone : .....	.....	▪ Téléfax : .....	▪ Ville : .....	▪ E-mail: .....		▪ Site Web : .....
▪ Adresse: .....	▪ Téléphone : .....								
.....	▪ Téléfax : .....								
▪ Ville : .....	▪ E-mail: .....								
	▪ Site Web : .....								
2.8. Adresse unité industrielle :	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">▪ Adresse: .....</td> <td style="width: 50%;">▪ Téléphone : .....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>▪ Téléfax : .....</td> </tr> <tr> <td>▪ Ville : .....</td> <td>▪ E-mail: .....</td> </tr> </table>	▪ Adresse: .....	▪ Téléphone : .....	.....	▪ Téléfax : .....	▪ Ville : .....	▪ E-mail: .....		
▪ Adresse: .....	▪ Téléphone : .....								
.....	▪ Téléfax : .....								
▪ Ville : .....	▪ E-mail: .....								
2.9. Principaux Administrateurs :	..... ..... .....								
2.10. Représentant légal :	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">▪ Nom et prénom: .....</td> <td style="width: 50%;">▪ Qualité : .....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </table>	▪ Nom et prénom: .....	▪ Qualité : .....	.....	.....				
▪ Nom et prénom: .....	▪ Qualité : .....								
.....	.....								
2.11. Effectif du Personnel :	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">▪ Permanent : .....</td> <td style="width: 50%;">▪ Saisonnier : .....</td> </tr> </table>	▪ Permanent : .....	▪ Saisonnier : .....						
▪ Permanent : .....	▪ Saisonnier : .....								

*Handwritten signature/initials*

**Annexe-H (Suite)**

NOM / RAISON SOCIALE : .....

Acronyme: .....

II. DONNEES TECHNIQUES					
<b>1. Superficie</b> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Totale : ..... m<sup>2</sup></li> <li>• Construite : ..... m<sup>2</sup></li> </ul>				
<b>2. Nombre d'unités et de lignes</b> :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>UNITE N°</th> <th>NOMBRE DE LIGNES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>	UNITE N°	NOMBRE DE LIGNES	.....	.....
UNITE N°	NOMBRE DE LIGNES				
.....	.....				
<b>3. Céréale triturée</b> :	<input type="checkbox"/> Maïs <input type="checkbox"/> Orge <input type="checkbox"/> Riz <input type="checkbox"/> Blé fourrager <input type="checkbox"/> Autre: .....				
<b>4. Accès à l'unité</b> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Camions de 30 T</li> <li>• Desserte par rail</li> </ul> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
<b>5. Capacité de stockage en qx</b> :	.....				
• Silos :	.....				
• Magasins :	.....				
<b>6. Matériel de pesage</b> :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
<b>7. Matériel</b> :	.....				
• d'échantillonnage :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
• d'agrégage :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
<b>8. Matériel de manutention et de livraison</b> :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
• Capacité de réception (t/h) :	.....				
• Capacité de livraison (t/h) :	.....				
<b>9. Production</b> :	.....				
• Capacité d'écrasement :	..... qx/jour				
• Capacité en produits finis :	..... /jour				

Modèle juin 2011

*AN/y 4*

*Annexe -I*

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**  
(à imprimer sur le papier en tête de l'opérateur)

Je soussigné .....

en qualité de .....

certifie exacts les renseignements fournis dans ma déclaration d'existence et m'engage :

- à déclarer à l'ONICL, en vertu de la Loi n°12-94 relative à l'ONICL et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses et dans les formes précisées par ses soins, toutes les opérations entreprises pour les besoins de mon industrie ;
- aviser L'ONICL par écrit, de tout changement survenant dans les informations déclarées dans un délai ne dépassant pas un mois ;
- et à tenir les locaux de mon unité à la disposition des agents de l'ONICL habilités à effectuer les visites d'inspection et de contrôle prévues par la réglementation en vigueur.

*Y. P. R.*

Fait à .....le.....

Signature et cachet du déclarant